

le 27 avril 2017

Mesure de la Représentativité patronale : le CNPA majoritaire dans la branche des services de l'automobile

Les résultats de l'audience patronale ont été présentés par la Direction Générale du Travail mardi 26 avril 2017. Sans surprise, le CNPA est la première organisation professionnelle dans la branche des services de l'automobile.

La Direction Générale du Travail a rendu publics les résultats d'audience suivants, exprimés en nombre d'entreprises adhérentes :

CNPA : 13 689 (71,91%)
FNAA : 2767 (14,54%)
ASAV : 2003 (10,52%)
FFC : 576 (3,03%)

Le CNPA prend acte de ces résultats, qui constitueront le socle de sa représentativité pour les quatre prochaines années.

Conformément à la loi du 5 mars 2014 qui a fondé les principes de la représentativité patronale, seules les organisations professionnelles pouvant témoigner d'un taux d'adhésion au moins égal à 8%, sont considérées comme représentatives. Par conséquent le CNPA prend acte que seules trois organisations seront désormais habilitées à négocier les accords de branche, sous réserve de remplir les autres conditions exigées par la loi : la FNAA, l'ASAV et lui-même.

Par ailleurs, la Direction Générale du Travail a comptabilisé 204 016 salariés au titre des effectifs employés chez les adhérents du CNPA, ce qui représente 86% des effectifs des trois organisations patronales habilitées à négocier. Le CNPA poursuivra ses efforts pour fédérer des positions patronales communes à l'ensemble des services de l'automobile, même si sa capacité de mener et de conclure seul les négociations est confortée par cette mesure officielle d'audience.

Plus que jamais, le CNPA est attaché à faire vivre le dialogue social au profit des entreprises, de la croissance et de l'emploi, dans un contexte fondamental de profondes transformations de la filière des services de l'automobile et de la mobilité.

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5^{ème} branche économique de France avec 140 000 entreprises de proximité et 400 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.